



## Aide financière aux étudiants des TNO

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRIME DU NORD POUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS NON TÉNOIS

Le programme d'aide financière aux étudiants offre une prime du Nord pour encourager les étudiants canadiens à s'installer aux Territoires du Nord-Ouest. Les Ténos ayant contracté un prêt étudiant auprès du gouvernement du Canada ou d'une province ou d'un territoire peuvent postuler.

La prime du Nord est un avantage non imposable; ainsi, aucun feuillet d'impôt ne sera remis.

### Admissibilité:

- vous avez un prêt étudiant auprès du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial ou territorial;
- votre prêt étudiant est en règle;
- vous avez arrêté vos études à temps plein pendant 12 mois consécutifs avant de déposer votre demande;
- vous avez résidé aux TNO pendant 12 mois consécutifs avant de déposer votre demande;
- vous soumettez tous les documents exigés;
- vous soumettez une demande une fois par an au plus tard le **15 octobre**.

### Renseignements supplémentaires:

- Nous approuvons un maximum de 100 demandes par exercice financier.
- Les demandes remplies sont évaluées dans leur ordre d'arrivée.
- Nous acceptons les demandes à compter du 1<sup>er</sup> septembre.
- La prime du Nord peut atteindre 2 000 \$ par an, jusqu'à une limite de 10 000 \$ à vie.
- Les paiements sont directement versés à l'organisme prêteur.

### Documents requis:

- Demande de prime du Nord
- Lettre, déclaration ou capture d'écran de compte en ligne de l'organisme prêteur qui indique :
  - o votre nom complet et votre adresse postale;
  - o le numéro de compte de votre prêt étudiant (s'il y a lieu);
  - o la confirmation que votre compte est en règle au 31 août de l'année de votre demande;
  - o le solde impayé;
  - o les renseignements sur le bénéficiaire.

### Pour de plus amples renseignements:

#### Aide financière aux étudiants des TNO

Division des programmes de la sécurité du revenu  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9

Courriel : [nwstfa@gov.nt.ca](mailto:nwstfa@gov.nt.ca)

Numéro de téléphone : 1-800-661-0793 or 1-867-767-9355

Télécopieur : 1-800-661-0893 or 1-867-873-0336

Site Web : [www.gov.nt.ca/fr/afe](http://www.gov.nt.ca/fr/afe)

Facebook : [facebook.com/nwt.sfa](https://facebook.com/nwt.sfa)

Twitter : [twitter.com/sfanwt](https://twitter.com/sfanwt)

Instagram: [instagram.com/afetno](https://instagram.com/afetno)



Aide financière aux étudiants des TNO

## DEMANDE DE PRIME DU NORD

(uniquement pour les prêts aux étudiants non ténétois)

**Par courrier:** Aide financière aux étudiants | C. P. 1320 | Yellowknife NT X1A 2L9

**En personne:** 4501, 50<sup>e</sup> Avenue, à Yellowknife ou dans votre centre de services local du MÉCF

**Télé.:** 1-800-661-0893 ou 1-867-873-0336

**Courriel:** nwtsfa@gov.nt.ca

### 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

Nom de famille		Prénom	
Nom(s) précédent(s)		Second prénom	
Adresse permanente aux TNO			
Adresse postale			
Ville ou collectivité		Territoire ou province	Code postal
Numéro de téléphone		Courriel	
Numéro d'assurance sociale	Date de naissance (AA-MM-JJ)		Identifiant du prêt étudiant

### 2. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉSIDENCE

Habitez-vous aux TNO depuis au moins 12 mois consécutifs? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non			
Au cours de l'année écoulée: <input type="checkbox"/> Vous suiviez des cours dans un établissement scolaire <input type="checkbox"/> Vous étiez employé <input type="checkbox"/> Autre (précisez):			
Indiquez vos lieux de résidence au cours des 12 derniers mois:			
Du (AA-MM-JJ)	au (AA-MM-JJ)	Collectivité et territoire ou province	Employeur, école ou autre
Où habitez-vous avant de déménager aux TNO?			
Du (AA-MM-JJ)	au (AA-MM-JJ)	Collectivité et territoire ou province	Employeur, école ou autre

### 3. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

À quand remonte votre dernière inscription à des études postsecondaires à temps plein (AAAA)?

Nom de l'établissement	Programme
Ville ou collectivité	Territoire ou province

Certificat       Diplôme       Titre universitaire       Maîtrise       Doctorat

### 4. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT DU REQUÉRANT (signature obligatoire)

Les présents renseignements sont recueillis en vertu du paragraphe 40(a) et de l'alinéa 40(c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants* et des règlements connexes. Ils serviront à déterminer mon admissibilité continue à la prime du Nord ainsi qu'à l'administration générale et à la mise en œuvre du programme. Les dispositions de la LAIPVP relatives à la confidentialité protègent mes renseignements.

L'article 2 de la LAIPVP définit les renseignements personnels. Les candidats ont le droit de consulter leur dossier et de demander qu'il soit modifié, ainsi que de demander une révision au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Si vous avez des questions sur la collecte des renseignements, veuillez les adresser au Gestionnaire, Services financiers de la division, Division de la sécurité du revenu, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, ou composez le 1-800-661-0793 ou le 867-767-9355.

#### Requérant

**1. Je déclare ce qui suit:**

- Les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et pourraient faire l'objet d'un audit.
- J'informerai immédiatement par écrit le personnel de l'AFE si mes renseignements personnels changent.

**2. J'accepte ce qui suit:**

- Respecter les modalités de tout document que j'ai signé;
- Fournir des renseignements ou des documents pour vérifier mon admissibilité initiale et continue à la prime du Nord dans les 20 jours suivant la demande.

**3. Je comprends que:**

- le fait de faire une déclaration fausse ou trompeuse peut m'obliger à rembourser immédiatement toutes les primes du Nord reçues, entraîner le rejet de toute demande future ou m'exposer à des poursuites criminelles;
- il se peut que je doive rembourser immédiatement toute aide financière reçue au cours d'années précédentes, de l'année actuelle ou pour une année future s'il y a eu ou s'il y a des changements à mes renseignements personnels qui entraîneraient mon inadmissibilité à la prime du Nord.
- le personnel de l'AFE peut communiquer avec d'autres organismes pour vérifier les renseignements que j'ai fournis en vue de déterminer mon admissibilité initiale et continue à la prime du Nord, ou encore pour détecter des fraudes. Ces organismes peuvent comprendre notamment : d'autres ministères du GTNO, les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, municipaux ou autochtones, notamment les bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire, Emploi et Développement social Canada (pour, entre autres, les relevés d'emploi et d'assurance-emploi, les prestations parentales ou de maternité), l'Agence du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, des organismes de gestion des logements, des institutions financières, des compagnies aériennes et des agences de voyages, des propriétaires, des établissements scolaires et des employeurs.

**4. Je consens à la divulgation de ce qui suit:**

- Mes renseignements personnels divulgués au personnel du programme de l'AFE par les organismes indiqués au 3.c ci-dessus dans le but de vérifier les renseignements fournis et de déterminer mon admissibilité initiale et continue à la prime du Nord. Je comprends que le consentement à la divulgation de mes renseignements personnels à des tiers est valide jusqu'à ce que j'informe par écrit le gestionnaire des services financiers de la division de mon désir d'y mettre fin.

**5. Je consens à la divulgation** par l'Agence du revenu du Canada de renseignements tirés de ma déclaration de revenus à un responsable du programme d'AFE et, s'il y a lieu, d'autres renseignements confidentiels requis à mon sujet, qu'ils proviennent de moi ou d'un tiers. Ces renseignements ne seront pertinents et utilisés qu'afin de déterminer et de vérifier mon admissibilité à la prime du Nord et mes prestations, ainsi que pour l'administration et la mise en application générales de la prime du Nord en vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, de ses règlements afférents, et de la LAIPVP. Ils ne seront pas transmis à une autre personne ou organisation sans mon autorisation.

**La présente autorisation est valable pour le programme d'AFE pendant les trois années d'imposition précédant l'année de la signature, ainsi que pour les renseignements fiscaux les plus récents disponibles de l'année d'imposition en cours et de chaque année d'imposition subséquente pour laquelle une prime du Nord est demandée par moi ou en mon nom.**

Nom du requérant (en caractères d'imprimerie)	x Signature du requérant	Date (AA-MM-JJ)
---	-----------------------------	-----------------